



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Compte rendu de la réunion du Comité Interministériel de Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) relatif à l'évaluation de la politique de l'eau

6 septembre 2013

Présents :

DEB : L. Roy, et ses collaborateurs

Comité opérationnel CIMAP : Anne-Marie Levraut

CFDT : Freddy Hervochon - SGA UFETAM,

Mohand Adouane, N Hanneltel, C Branellec - section Seine Normandie,

Pierre Prod'homme - section Loire Bretagne,

Jean Lalanne - section Artois Picardie

Dans le cadre de l'évaluation de la politique de l'eau commandée par le CIMAP de décembre 2012, en complément des rapports des députés MARTIN et LESAGE, la mission d'évaluation du CIMAP a présenté devant les organisations syndicales leurs éléments d'analyse et de pré-conclusions sous l'égide de A-M LEVRAUT, responsable de cette mission.

Le rapport CIMAP servira de contribution pour la conférence environnementale des 20 et 21 septembre 2013 au même titre que de nombreuses contributions de l'ensemble des parties prenantes à cette conférence.

Synthèse des principaux éléments d'analyses

a) constats

- une organisation institutionnelle de la politique de l'eau qui globalement fonctionne mais appelle à des ajustements;
- une déconnexion entre planification et actions, les maîtres d'ouvrage qui portent les actions ne sont pas suffisamment associés à la planification;
- insuffisance des moyens pour atteindre les objectifs de la politique de l'eau et faire face aux priorités;
- la défaillance inquiétante de l'ONEMA, qui nécessite une évolution de la structure;
- la carence de l'ingénierie publique (déconcentrée ou décentralisée);
- problème récurrent de la convergence insuffisante des différentes politiques publiques, notamment de la politique de l'eau vis-à-vis des politiques agricoles, énergétiques, de l'urbanisme et des transports,..;

b) premières propositions phares

- re légitimer une police de l'eau fragile en développant notamment les synergies avec le Sdage et le programme de mesures au travers de PAOT partagés localement;
- conférer aux Préfets de bassin un pouvoir d'évocation (ce qui leur donnerait une autorité sur les Préfets de département ou de région);
- organiser l'articulation entre planification et actions (promotion de projets territoriaux, structurer la maîtrise d'ouvrage à la bonne échelle, simplifier les outils de planification tels que les SAGE, ..)
- donner, dans le projet de loi sur la décentralisation en cours de lecture au parlement, des compétences et une fiscalité ad hoc aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (Communauté Urbaine, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération) pour favoriser leur implication dans le grand cycle de l'eau, à charge pour les EPCI de s'organiser au besoin par bassin versant pour faire face aux enjeux environnementaux à la bonne échelle ;
- mettre en place des conférences territoriales régionales associant les différents acteurs locaux pour faciliter notamment la mise en cohérence entre les politiques publiques et favoriser l'appropriation des

enjeux et objectifs par les acteurs locaux + introduction systématique d'un volet eau dans les Contrats de Plan État Région pour identifier les contributions financières des différents intervenants;

- élargir la redevance obstacle (montant plus incitatif et application à des hauteurs de chute plus faibles);
- augmenter le nombre de représentants du personnel au CA.- élargir les missions des agences de l'eau : inondations, milieux marins, biodiversité, gestion du domaine public fluvial avec création de nouvelles redevances, mais semble t-il à effectif constant.

c) Autres points sur BBZ :

Le directeur de l'eau dit son ambition de s'appuyer davantage sur l'étude Kurt Salmon pour les arbitrages 2015

Si une agence ne respecte pas le plafond d'emploi elle risque de se voir bloquer tout nouveau recrutement (position de sureffectifs sans autre conséquence)

La DEB réfléchit à des alternatives aux plafonds d'emplois imposés par les tutelles, soit par le biais de mobilité des agents entre agences (portabilité CDI en vertu de la loi du 12 mars 2012) alors que le dossier d'extension des statuts agences à l'ONEMA et l'ONCFS portés par la CFDT est au point mort



d) Analyses et commentaires



La CFDT n'est pas opposée à ce scénario d'élargissement de compétences nouvelles des agences de l'eau, qui concrétiserait une implication déjà forte dans certains domaines (biodiversité en particulier) et qui pourrait être un **gage de pérennité** pour nos établissements actuellement menacés. Mais, de nouvelles missions et compétences supposent aussi une adéquation missions / moyens, ce qui semble difficile à obtenir compte tenu des restrictions d'emplois actuelles. **La CFDT revendique un plan de formation ambitieux, permettant aux agents souhaitant prendre en charge ces nouvelles missions, d'être opérationnels.**

La CFDT est attachée néanmoins à des constructions simples et lisibles, au principe de spécialité des EPA, à l'identification d'une compétence par EPA sans multiplier les doublons ou emboîtement, avec une logique entre les recettes et les financements

La CFDT souscrit à une prise de compétence obligatoire sur les milieux aquatiques par les EPCI. Ce montage présente l'intérêt d'une convergence entre la compétence urbanisme animée par les EPCI et le grand cycle de l'eau (inondations, milieux aquatiques).

Globalement la CFDT se retrouve dans le travail du CIMAP qui reprend les propositions remises par la CFDT lors de son audition du 24 juillet 2013 :

- 1. Eco conditionnalité des aides** (proposition 1) notamment agricole (PAC) et contrôle PAC, à articuler avec les contrôles de police de l'eau (Cf. modèle autrichien sur l'éco conditionnalité);
- 2. Mise en place d'une redevance azote simple** (proposition 2)
- 3. Mise en place d'une redevance pour obstacle sur les cours d'eau** dont l'assiette comporte la hauteur de chute, un coefficient d'entrave et un coefficient de débit qui s'appliqueraient dès le premier cm (proposition 3)
- 4. Rééquilibrage de la gouvernance des conseils d'administration** au profit des ménages et des élus + renforcement du poids des personnels dans le conseil d'administration AE (Proposition 4)

Ce rapport CIMAP, favorable aux agences de l'eau, vient contre balancer le rapport du député LESAGE.

Nous attendons les arbitrages du 1^{er} Ministre qui seront connus à la conférence environnementale des 20 et 21 septembre 2013

Pour nous rejoindre, téléchargez ici le bulletin d'adhésion :

http://www.cfdt-ufetam.org/infosutiles/doc/Bulletin_adhesion.rtf